

## Les labels de performance énergétique

- Le label HPE (Haute Performance Énergétique) = consommation d'énergie inférieure de 10 % par rapport à la consommation conventionnelle de référence définie dans la RT 2005.
- Le label THPE (Très Haute Performance Énergétique) = consommation d'énergie inférieure de 20 % par rapport à la consommation conventionnelle de référence définie dans la RT 2005.
- Le label HPE ENR (Haute Performance Énergétique & Énergie Renouvelable) = label HPE associé à l'utilisation d'énergies renouvelables (ex : chauffage bois ou réseau de chauffage).
- Le label THPE ENR (Très Haute Performance Énergétique & Énergie Renouvelable) = consommation d'énergie inférieure de 30 % par rapport à la consommation conventionnelle de référence définie dans la RT 2005 combinée à l'utilisation d'énergies renouvelables pour la production d'eau chaude et/ou pour le chauffage.
- Le Label BBC 2005 (Bâtiment Basse Consommation) = consommation maximale d'énergie de 50 kWh/m<sup>2</sup>/an (modulée suivant la zone climatique et l'altitude). Sont incluses, les consommations d'énergie relatives au chauffage, à la ventilation et la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire et l'éclairage. L'électroménager n'est pas compté.

Exemple : le label développé par Effinergie.

*Ce label français encourage la construction et la rénovation de bâtiments à basse énergie. Son objectif est d'aller au-delà de la RT 2005 et de ses évolutions programmées, en démontrant que cela est possible techniquement et financièrement. Ce label correspond à l'objectif prévu de la RT 2020 et aux niveaux de performances existant en Allemagne et en Suisse. Le bâtiment "basse énergie" se situe entre les bâtiments conformes aux exigences réglementaires actuelles ou programmées et les constructions expérimentales type "maison passive" qui atteignent des performances très élevées. Les seuils de performance à atteindre sont de 50 kWh/m<sup>2</sup>/an pour les logements neufs pour la totalité des usages réglementaires (chauffage + eau chaude sanitaire + ventilation + climatisation). Ces barèmes sont modulables selon les zones climatiques de 40 à 70 kWh/an/m<sup>2</sup>. Pour l'existant, le label prévoit en résidentiel une consommation maximale de 80 kWh/m<sup>2</sup>/an modulable selon les régions.*